

ASSEMBLEE NATIONALE

24 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

SOUS-AMENDEMENT

N° 472

présenté par
M. GONNOT

à l'amendement n° 82 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE PREMIER TER

Dans la deuxième phrase du trente-et-unième alinéa, supprimer les mots :

« , conformément à nos engagements européens, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de mettre les décisions prises dans la loi de finances pour 2005, en cohérence avec le projet de loi d'orientation sur l'énergie.